



COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES CADRE DE RÉFÉRENCE

Mandat

Le Comité des ressources humaines est un comité permanent du conseil d'administration de l'Association Royale de Golf du Canada (active sous l'appellation de Golf Canada), ci-après désignée sous le nom de « Golf Canada ». Il lui incombe d'aider le conseil d'administration à remplir ses responsabilités de contrôle touchant la gestion des ressources humaines composées du personnel de Golf Canada et des bénévoles, de même que l'évaluation du conseil d'administration, des comités et des conseils. Le Comité doit mener ses activités en observant le plus haut niveau de confidentialité.

Fonctions principales du président (de la présidente)

En s'acquittant de son rôle, le président (la présidente) travaillera en étroite collaboration avec le personnel pour accomplir les tâches suivantes :

- Travailler de concert avec les membres du comité et le personnel pour planifier les réunions ;
- Soutenir les membres du Comité entre les réunions pour remplir les tâches ; et
- Fournir au besoin des rapports écrits au conseil d'administration

Tâches principales du Comité

En remplissant son mandat, le Comité exécutera les principales tâches suivantes :

1. S'assurer à ce que Golf Canada maintienne et dispose d'un système de gestion des ressources humaines pour son personnel
2. S'assurer à ce que Golf Canada maintienne et dispose d'un système de gestion des ressources humaines pour ses bénévoles
3. Superviser l'évaluation annuelle du conseil d'administration, des comités et des conseils, en partageant les résultats avec les comités et les conseils, de même qu'avec le président (la présidente) du conseil, le chef de la direction, le conseil d'administration et le comité de la gouvernance pour s'assurer de l'efficacité continue du conseil d'administration, des comités et des conseils ;
4. Procurer des analyses et de l'expertise au comité de la rémunération, au besoin ;
5. Fournir une contribution annuelle dans le cadre du processus de planification stratégique de Golf Canada ;
6. Développer et mettre en œuvre un plan de travail annuel conformément à ce cadre de référence ; et
7. Exécuter d'autres tâches qui peuvent être confiées au Comité par le conseil d'administration de temps à autre.

Nominations

Les membres sont nommés au Comité par le conseil d'administration dans les 30 jours de chaque assemblée générale annuelle et leur mandat est d'un an. On s'attend à ce que les membres du Comité remplissent un minimum de trois mandats d'un an.

S'il y a un poste vacant au sein du Comité, pour quelque raison que ce soit, le conseil d'administration peut nommer une personne qualifiée pour occuper ce poste pendant le reste du mandat. Le conseil d'administration peut révoquer tout membre du Comité.

Composition

Le comité sera composé du président (de la présidente) du comité et de cinq à huit membres additionnels, qui seront nommés par les dirigeants et le chef de la direction en consultation avec le président (la présidente) du comité et le représentant du personnel, puis approuvés par le conseil.

Les membres choisis pour siéger au comité doivent posséder une expertise ou une expérience appropriée dans les domaines de responsabilité du comité et devraient refléter, dans la mesure du possible, la diversité des membres de Golf Canada, notamment au niveau de la langue, du sexe, de l'emplacement géographique et de l'appartenance ethnique.

Le conseil doit désigner le président (la présidente) du comité, qui sera un administrateur. Le président peut remplir un maximum de quatre mandats d'un an déterminés par le conseil. Pour les résolutions nécessitant un vote, le président (la présidente) aura un vote, mais n'aura pas un deuxième vote en cas d'égalité des voix.

Représentant du personnel

Le chef de la direction désignera un ou plusieurs représentants du personnel chargés de fournir un soutien au comité.

Réunions et ressources

Le Comité peut tenir des réunions par téléphone ou en personne, au besoin, mais de façon trimestrielle au minimum. Les réunions se tiendront à la demande du président (de la présidente). Le Comité recevra les ressources nécessaires de la part de Golf Canada pour remplir son mandat et des membres du personnel aideront le Comité à accomplir son travail.

Rendre compte

Le Comité relève du conseil d'administration. Un procès-verbal sera produit pour chaque réunion et les procès-verbaux et les rapports seront soumis au président (à la présidente) du conseil dans les 60 jours suivant chaque réunion du Comité. Les procès-verbaux seront ensuite accessibles pour examen sur la page Web des gouverneurs.

Examen et approbation

Ce cadre de référence a été revu et approuvé par le conseil d'administration le 4 mai 2017 et il peut être soumis à une étude et révisé au besoin par le conseil d'administration.